

## Des difficultés financières, cela peut arriver à tout le monde.

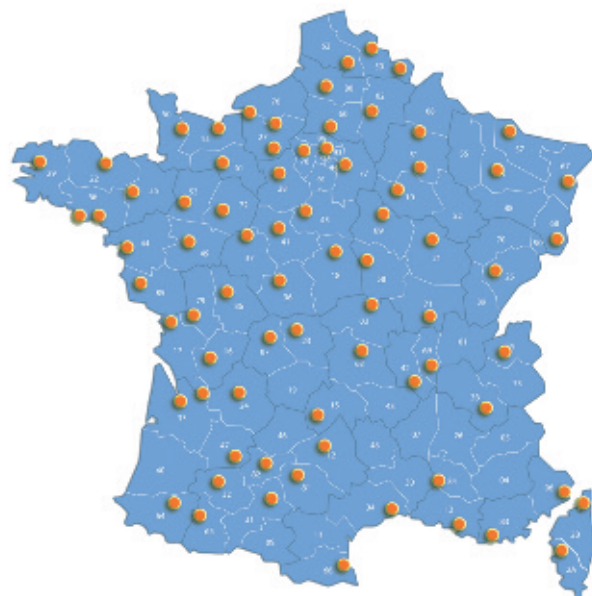
Il n'est pas toujours facile de boucler son budget, entre les priorités de l'exploitation, les crises que connaissent certains secteurs d'activité et le règlement des factures.

Des dispositifs peuvent vous aider à faire face.

### Comment bénéficier de ces aides ?

- Il vous suffit de remplir un dossier auprès du GAMEX.
- Nous nous chargeons de le transmettre aux commissions départementales en charge de l'étude des dossiers.
- Votre dossier est instruit en toute confidentialité.
- Nous vous informons de la suite donnée à votre dossier.

Il existe des solutions, le GAMEX peut vous aider !



Pour en savoir plus...



**0811 012 012**

(prix d'un appel local)



**[www.ramgamex.fr](http://www.ramgamex.fr)**



**Dans votre bureau d'accueil**

nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sauf exception.



Gestion des demandes et de la relation clients  
accueil téléphonique, accueil dans nos bureaux franciliens et de Midi-Pyrénées, courriel, AAEXA  
Gestion des feuilles de soins électroniques



Idéographie Paris - SIRET 444 247 936 000 65 - (10369) - (RG 105/04-2009).



## EXPLOITANTS AGRICOLES

### Que faire en cas de difficultés ?

*Dépenses liées à la maladie, paiement des cotisations sociales... il existe des solutions.*

**Le GAMEX peut vous aider !**



Assurance santé, le choix de l'efficacité

Assurance santé, le choix de l'efficacité

## Faire face à la maladie : le FAMEXA

- Le FAMEXA (Fonds social de l'Assurance Maladie des EXploitants Agricoles) vous permet de bénéficier de prestations supplémentaires pour vous aider à faire face à des dépenses importantes liées à la maladie ou à l'invalidité.

### Les aides

- **Remboursement de tout ou partie**, des frais médicaux non couverts par l'assurance maladie obligatoire (ticket modérateur, prise en charge d'articles non remboursables, frais d'optique, prothèses auditives...).
- **Attribution**, dans des cas exceptionnels, de secours financiers ou d'avances remboursables.
- **Aide au remplacement** de l'exploitant.
- **Aide à la souscription** d'une complémentaire maladie.
- **Versement d'aides pour le maintien à domicile** en cas de maladie, d'invalidité ou de handicap (sauf si vous êtes allocataire de prestations familiales ou retraité : dans ce cas adressez-vous directement à l'action sociale retraite ou famille).
- **Adaptation technique de l'habitat** en complément des prises en charge de l'action sociale retraite ou famille.

### Les conditions à remplir

Ces aides peuvent vous être attribuées si vous rencontrez des difficultés financières du fait de vos charges familiales et des dépenses liées à la maladie.



**A noter :** Le FAMEXA ne participe pas au paiement des cotisations.

Pour plus d'information sur les aides dont vous pouvez bénéficier, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre bureau GAMEX ou à nous contacter au **0 811 012 012**.

## Régler ses cotisations sociales : les aides au paiement

- Des crédits d'action sanitaire et sociale sont prévus pour vous aider à régulariser votre situation à l'égard des organismes de protection sociale, en cas de difficulté financière (crise dans un secteur d'activité agricole, intempéries, épidémies par exemple).

### Les aides

- **L'échéancier de paiement** vous permet d'étaler le paiement de toutes vos cotisations obligatoires : assurance maladie, vieillesse...  
  
Il vous permet d'éviter les procédures qui pourraient être engagées pour non-paiement des cotisations.
- **La prise en charge d'une partie de vos cotisations** si l'échéancier ne s'avère pas suffisant pour vous aider à maintenir votre activité.  
  
Cette aide peut également vous être allouée si vous êtes en difficulté lors d'une cessation d'activité.